Introduction

Personne n'achèterait une maison ou une voiture sans vérifier au préalable la véracité du vendeur. De même, on a peine à imaginer un match de hockey ou de football sans règles ni arbitres. Il est raisonnable, lorsque nous achetons des marchandises, de vouloir vérifier si nous en avons eu pour notre argent. Une instance indépendante est également nécessaire pour juger des infractions commises par les joueurs dans le feu de l'action. À bien des égards, ces exemples font ressortir la raison d'être de la vérification pour le contrôle des armements : le besoin d'un contrôle indépendant des informations fournies par d'autres

gouvernements et de s'assurer que ces derniers respectent réellement les règles auxquelles ils ont accepté d'adhérer.

Toute comparaison est cependant boiteuse. Dans les affaires internationales, on ne peut s'en remettre à la police ou à la justice comme nous le faisons lorsque nous sommes dupés par un vendeur malhonnête. De plus, il n'y a pas de commune mesure entre la victime d'un escroc ou une équipe de hockey perdante et une nation ou un groupe de nations dont la sécurité et le bien-être peuvent être menacés. Les enjeux du contrôle des armements et du

Figure 1 Le premier ministre Brian Mulroney s'adressait au Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements le 31 octobre 1985

